



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2024-093

PUBLIÉ LE 13 MARS 2024

Sommaire

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES -DAC / Affaires Générales et Financière

R02-2024-03-13-00003 - Arrêté de subdélégation 2024 de Madame Myriam
LE DUFF (2 pages)

Page 3

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES -DAC

R02-2024-03-13-00003

Arrêté de subdélégation 2024 de Madame
Myriam LE DUFF



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

Liberté Direction des
Egalité Affaires
Fraternité Culturelles

ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE DES AFFAIRES CULTURELLES PAR INTERIM

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R02-2024-02-20-00008 du 24/02/2024 portant délégation de signature à Madame Myriam LE DUFF, directrice des affaires culturelles par intérim de la Martinique pour l'administration générale, les attributions et compétences,

l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget du ministère de la culture ;

Vu la décision n°2024 ATTA 02 du 16/02/2024 chargeant Madame Myriam LE DUFF, attachée d'administration hors classe de l'Etat, adjointe au directeur des affaires culturelles de la Martinique, d'assurer l'intérim du directeur des affaires culturelles de Martinique, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'à l'arrivée d'un nouveau directeur ;

ARRETE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LE DUFF, directrice des affaires culturelles par intérim, la délégation qui lui est consentie aux articles 1 et 3 de l'arrêté n° R02-2024-02-20-00008 du 24/02/2024 susvisé est exercée par Madame Lucienne HAVENEL, coordinatrice administrative et budgétaire ;

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LE DUFF, directrice des affaires culturelles par intérim, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 de l'arrêté R02-2024-02-20-00008 du 24/02/2024 susvisé, s'agissant exclusivement du domaine de l'archéologie, est exercée par Madame Lucie CHEHMANA, cheffe du service archéologie ;

Article 3

La directrice des affaires culturelles par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques et aux agents intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Martinique.

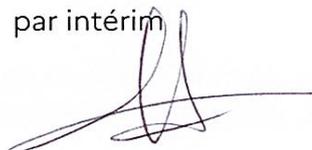
Fort-de-France, le

13 MAR. 2024

Pour le préfet et par délégation

La directrice des affaires culturelles

par intérim

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Myriam LE DUFF', written over a horizontal line.

Myriam LE DUFF